

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 avril 2012

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absent excusé : Marc DEFORGE (A donné procuration pour les votes à Denis MOLINIER)

Secrétaire de séance : Jacques-yves PUTEGNAT

Approbation du compte rendu de la réunion précédente :

Pour la réunion du mois précédent, il fallait lire :

- Mr MOLINIER avait donné procuration à Mr DEFORGE

- Dans le point N°1, le compte rendu est approuvé par 6 voix et 2 abstentions.

Le compte rendu est approuvé par 7 voix pour et 3 abstentions.

Compte rendu de la commission projets finances/environnement cadre de vie

* La commission s'est réunie trois fois afin de faire le point sur les opérations en cours et réfléchir aux investissements à prévoir.

- **Opération 11** : signalisation Aérodrome : achat de manches à air, de protection pour délimiter l'accès
500.00 euros

- **Opération 12** : signalisation du village : achat de panneaux STOP, d'entrée de village, d'arrêts de bus, marquage de sécurité du camion, marquage des arrêts de bus :
2 300.00 euros

- **Opération 14** : achat de matériel : marchepied pour la mairie, aspirateur et perceuse à colonne pour l'atelier, changement de la cuve à eau et de la remorque pour l'arrosage :
2 500.00 euros

- **Opération 15** : plantations : reboisement autour du Mazin, sapins pour les nouveaux nés :
4 100.00 euros

- **Opération 21** : solde PLU
2 600.00 euros

- **Opération 22** : équipements de bureau : changement du photocopieur :
2 000.00 euros

- **Opération 24** : étude sécurisation de la traversée du village : annonce et frais architecte :
7 000.00 euros

- **Opération 25** : achat de logiciels :
500.0 euros

- **Opération 30** : Étude réhabilitation mairie :
10 000.00 euros
- **Opération 34** : achat de terrain :
3 500.00 euros
- **Opération 36** : point lumineux à Saint Laurent :
5 500.00 euros
- **Opération 39** : extension de réseaux rue de la Marguette :
8 900.00 euros
- **Opération 40** : station d'avitaillement aérodrome :
2 750.00 euros
- **Opération 42** : création de voiries, rue du Mazin et rue de la planche :
12 500.00 euros
- **Opération 43** : changement de la cuve à fioul :
1 400.00 euros
- **Opération 45** : Réhabilitation patrimoine immobilier :
160 000.00 euros
- **Opération 46** : Réhabilitation grange :
40 000.00 euros
- **Opération 47** : Pose paratonnerre et parafoudre :
3 300.00 euros
- **Opération 48** : Changement chauffe-eau SDF :
970.00 euros

* Demande de l'association Tennis sur la qualité du cours, plusieurs devis ont été déposés en mairie : réhabilitation complète du cours ou plus simplement réfection du cours.
Les offres vont de 4 982.53 € TTC à 25 555.41 € TTC
La commission propose au conseil la remise en état du terrain.

Compte rendu SIAHMM (Pierre HUET)

- La cotisation reste inchangée par rapport à 2011.
Il faut que l'ensemble des communes fasse bloc pour s'opposer à la mise en place d'une redevance d'étiage demandée par l'Établissement Public Territorial de Bassin des Grands Lacs Seine.

Compte rendu syndicat de démoustication (Claude SALLET)

- En 2011 compte tenu des excédents, le syndicat avait fait un seul appel pour le traitement aux communes.
En 2012, les deux traitements (s'il y a lieu), seront à la charge des communes. Le changement d'hélicoptère (moins polluant et moins gourmand en énergie) va limiter la hausse des prix.
Le budget permet d'avoir en fonds propres un traitement d'avance.

Subventions associations 2012

	Proposition 2012	rappel 2011
Amis des églises	110 €	110 €
ACPA	85 €	85 €
ADMR	300 €	300 €
Familles rurales	500 €	400 €
Fondation du patrimoine	50 €	50 €
Société de pêche	100 €	97.61 €
ARCADE	50 €	50 €

Le conseil vote ces subventions par 8 voix pour et 2 abstentions.

Vente de lots de bois

La commune propose aux habitants la vente de trois lots de bois de trois stères coupés et fendus en un mètre à enlever au prix de 35 €/le stère.

Le conseil vote cette proposition par 10 voix pour.

Vote du compte administratif

Le conseil municipal sous la présidence de P. HUET (Mme le maire et la secrétaire se retirant de la salle) approuve le compte administratif 2011.

Section de fonctionnement :	Recettes 2011	465 307.72 €
	Dépenses 2011	374 198.09 €
	Résultat 2011	91 109.63 €
	Résultat 2010 reporté	211 996.39 €
	Résultat à affecter	303 106.02 €
Section d'investissement :	Recettes 2011	282 626.91 €
	Dépenses 2011	147 863.05 €
	Résultat 2011	134 763.86 €
	Résultat 2010 reporté	- 86 762.12 €
	Solde global d'exécution	48 001.74 €
Résultats cumulés :	Recettes 2011	959 931.02 €
	Dépenses 2011	608 823.26 €
	Résultat 2011	351 107.76 €

Le conseil vote le compte administratif par 9 voix pour.

Vote du compte de gestion

Mme le maire présente le compte de gestion transmis par le receveur municipal.

Statuant sur l'ensemble des opérations de 2011, le conseil municipal déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve et adopte le compte de gestion par 10 voix pour.

Affectation des résultats 2011

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 303 106.02 €

Cette somme sera inscrite en compte 002 recettes de fonctionnement.

Vote des taux des taxes locales

Suite à de la présentation du budget, Mme le maire propose de maintenir les taux au niveau de ceux de 2011 (prévision de produit fiscal 104 799€)

Rappel :	Taxe d'habitation	12.98 %
	Taxe foncière bâti	19.50 %
	Taxe foncière non bâti	9.17 %
	CFE	13.94 %

Après en avoir débattu, le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

Convention SIEM/France Télécom

Mme le Maire indique qu'elle a reçu un courrier du SIEM l'alertant sur les problèmes rencontrés avec France Télécom en ce qui concerne la fourniture des esquisses de génie civil et la prestation de câblage et de raccordement des abonnés.

En effet, l'Association des maires de la marne, le SIEM et France Télécom ont signé une convention en août 2011 stipulant que les services de France Télécom devaient fournir au SIEM un projet d'esquisse leur permettant de chiffrer le coût du génie civil des réseaux de téléphonie.

A ce jour France Télécom ne transmet qu'à peine 50% des esquisses, ce qui perturbe la mise en place des projets.

Ce retard risque de perturber les travaux et d'engendrer du chômage technique pour les différentes sociétés intervenantes.

Le conseil décide d'appuyer le SIEM dans sa démarche d'interpeller les plus hauts niveaux de l'état afin d'infléchir la position de France Télécom et de faire respecter la convention signer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Redevance d'étiage

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands lacs (EPTB) souhaite créer une redevance sur les étiages.

L'ensemble des communes considère qu'il n'y a aucune proportionnalité entre le coût supporté par l'EPTB et le montant de la redevance et qu'il est impossible à une collectivité (EPTB) de lever un impôt sur des citoyens dont elle n'est pas représentative.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

D'approuver le principe d'un recours visant à l'annulation de cette délibération

Mandate le maire pour ester en son nom

Décide de prendre pour avocat le cabinet HUGLO LEPAGE

Décide de partager les coûts liés à ce recours entre toutes les communes requérantes au prorata de leur population.

Budget primitif 2012

Le budget présenté s'équilibre comme suit

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) 574 487.56 €

Section d'investissement (dépenses et recettes) 282 855.27 €

Le conseil adopte le budget primitif par 8 voix pour et 2 abstentions.

Comptes rendus

CCVC (Pascal BIERI) :

Ecole : La maternelle occupera la 3eme classe qui sera laissée à l'utilisation des enseignants pour le décloisonnement des classes.

REOM : L'appel de la redevance se fera maintenant en une seule fois (rappel 125 € la part) ; la répartition des parts a été revue.

SPANC : le montant des prestations a été modifié suite au dernier appel d'offres :

- Étude de sol et contrôle nouvelle installation : 350 €
- Contrôle avant transaction immobilière : 100 €
- Contre visite de 59.80 €.

Budget : Le résultat de l'exercice 2011 fait apparaître un excédent de plus de 700 000 € ; cet excédent permet d'envisager la création d'un gymnase sur le lieu actuel du terrain de sport (à côté de l'école).

Animation (Murielle STEPHAN) la commission propose au conseil de reconduire la fête des voisins le 09/06/2012.

Le conseil donne son accord.

Divers

Mme le Maire nous informe sur les Mariannes du civisme 2012. La participation de la commune est automatique et se fait sur le nombre de votants par rapport au nombre d'électeurs. Le conseil prend acte mais décide de ne faire aucun affichage.

La séance est levée à 23h56.